

---

*En dépit de l'amour réciproque qui la lie à Suréna, Eurydice, fille d'Artabase, le roi d'Arménie, a accepté par devoir d'épouser Pacorus, fils d'Orode, le roi des Parthes. De son côté, Suréna est appelé à épouser Mandane, la fille d'Orode.*

EURYDICE. Vous pouvez m'épargner d'assez rudes ennuis.  
N'épousez point Mandane : exprès on l'a mandée,  
Mes chagrins, mes soupçons m'en ont persuadée ;  
N'ajoutez point, Seigneur, à des malheurs si grands  
Celui de vous unir au sang de mes tyrans,  
De remettre en leurs mains le seul bien qui me reste,  
Votre cœur : un tel don me serait trop funeste,  
Je veux qu'il me demeure, et malgré votre roi,  
Disposer d'une main qui ne peut être à moi.

SURÉNA. Plein d'un amour si pur et si fort que le nôtre,  
Aveugle pour Mandane, aveugle pour tout autre,  
Comme je n'ai plus d'yeux vers elles à tourner,  
Je n'ai plus de cœur ni de main à donner.  
Je vous aime et vous perds. Après cela, Madame,  
Serait-il quelque hymen que pût souffrir mon âme ?  
Serait-il quelques nœuds où se se pût attacher  
Le bonheur d'un amant qui vous était si cher,  
Et qu'à force d'amour vous rendez incapable  
De trouver sous le ciel quelque chose d'aimable ?

EURYDICE. Ce n'est pas là de vous, Seigneur, ce que je veux.  
À la postérité vous devez des neveux ;  
Et ces illustres morts dont vous tenez la place  
Ont assez mérité de revivre en leur race :  
Je ne veux pas l'éteindre et tiendrais à forfait  
Qu'il m'en fût échappé le plus léger souhait.

SURÉNA. Que tout meure après moi, Madame : que m'importe  
Qui foule après ma mort la terre qui me porte ?  
Sentiront-ils percer par un éclat nouveau,  
Ces illustres aïeux, la nuit de leur tombeau ?  
Respireront-ils l'air où les feront revivre  
Ces neveux qui peut-être auront peine à les suivre,  
Peut-être ne feront que les déshonorer,  
Et n'en auront le sang que pour dégénérer ?  
Quand nous avons perdu le jour qui nous éclaire,  
Cette sorte de vie est bien imaginaire,  
Et le moindre moment d'un bonheur souhaité  
Vaut mieux qu'une si froide et vaine éternité.

---

## CORRECTION PROPOSÉE

Eurydice — Me grauioribus doloribus prohibere potes. Ne Orodís filiam in matrimonium duxeris : id enim mihi ex curis suspicionibusque meis persuasum est, illam ea ipsa causa huc aduocatam esse. Ne id addideris, Surena, tantis malis ut cum gente mihi imperiosa (sanguine) coniungaris et ei possessionem illius unius rei mihi relictæ, tui dico pectoris, tradas. Quod donum mihi nimis funestum sit : nam uolo tuum pectus retinere et, inuito rege tuo, te uti quamquam coniux meus fieri non potes.

Surena — Dum mutuus inter nos amor idemque uerissimus et uehementissimus totum ita me occupat, ut neque Orodís filiam nec uirginem aliam iam conspiciere queam, cum, ut ita dicam, oculi mihi desint quos in eas coniciam, nullum mihi iam pectus quo uxorem diligam, nulla est manus in quam mihi conueniat uxor. Nam te amo et te amitto. Quæ cum ita sint, quomodo fieri potest, Eurydice, ut quicquam conubii animo feram, ut uincula reperiantur quibus conexas amans tui beatus fiat, quem carissimum habueris, quem tanto amore prosecuta sis, ut propter te sub sole quicquid quod amari possit inuenire iam non queat ?

Eurydice — Minime uero, Surena, hæc de te mihi placent, cum nepotes posteris saeculis debeas, cum illi uiri praeclarissimi qui morte sublati sunt, quorum heres locum obtines, satis ut uitam suam progenies exprimeret meruerint. Quam extinguere nolo ac, si uel leuissime ut extingueretur optauissem, id mihi crimini darem.

Surena — Pereant omnia, Eurydice, simul atque ego ! Quid enim mea refert qui homines post mortem meam solum quo nunc feror calcaturi sint ? An illi praeclarissimi maiores sentient splendorem nouum per tenebras sepulchrorum fulgentem ? An animam ducent quam ducentes isti nepotes eorum uitam expriment, qui forsitan uix eos secuturi sint uel eis dedecori tantum futuri sint et ad degenerandum solum ex eorum semine orituri sint. Postquam enim lucem qua uiui illuminamur reliquimus, ista uitæ species ita nimis commenticia fit ut uel breuissimo tempore optatae felicitatis frui multo praestet quam tam frigida inanique aeternitate.

---

## DE L'INNOCENCE DU MEURTRE<sup>1</sup>

La nature ne laisse pas dans nos mains la possibilité des crimes qui troubleraient son économie ; peut-il réellement tomber sous le sens que le plus faible puisse réellement offenser le plus fort ? Que sommes-nous relativement à elle ? Peut-elle en nous créant avoir placé dans nous ce qui serait capable de lui nuire ? Cette imbécile supposition peut-elle s'arranger avec la manière sublime et sûre dont nous la voyons parvenir à ses fins ? Ah ! si le meurtre n'était pas une des actions de l'homme qui remplit le mieux ses intentions, permettrait-elle qu'il s'opérât ? L'imiter peut-il donc lui nuire ? Peut-elle s'offenser de voir l'homme faire à son semblable ce qu'elle lui fait elle-même tous les jours ? Puisqu'il est démontré qu'elle ne peut se reproduire que par des destructions, n'est-ce pas agir dans ses vues que de les multiplier sans cesse ? L'homme en ce sens qui s'y livrera avec le plus d'ardeur sera donc incontestablement celui qui la servira le mieux, puisqu'il sera celui qui coopérera le plus à des desseins qu'elle manifeste à tous les instants. La première et la plus belle qualité de la nature est le mouvement qui l'agite sans cesse, mais ce mouvement n'est qu'une suite de crimes, ce n'est que par des crimes qu'elle le conserve : l'être qui lui ressemble le mieux, et par conséquent l'être le plus parfait sera donc nécessairement celui dont l'agitation la plus active deviendra la cause de beaucoup de crimes, tandis, je le répète, que l'être inactif ou indolent, c'est-à-dire l'être vertueux, doit être à ses regards le moins parfait sans doute, puisqu'il ne tend qu'à l'apathie, qu'à la tranquillité, qui replongerait nécessairement tout dans le chaos, si son ascendant l'emportait. Il faut que l'équilibre se conserve ; il ne peut l'être que par des crimes ; les crimes servent donc la nature ; s'ils la servent, si elle les exige, si elle les désire, peuvent-ils l'offenser, et qui peut être offensé, si elle ne l'est pas ?

SADE (1740-1814),  
*Justine ou les Malheurs de la vertu* (1791)

---

<sup>1</sup> Ne pas traduire le titre.

---

## CORRECTION PROPOSÉE

Nulla scelerum committendorum facultas a Natura nobis tribuitur quibus ipsius temperatio perturbetur<sup>1</sup>. Verum enim uero quomodo consentaneum sit, quod ualidius sit, id re ipsa laedi posse ab infirmiore<sup>2</sup> ? Quantum enim ualeamus cum illa comparati ? An fieri potest ut, dum nos creat, quae ipsi nocitura essent in nobis incluserit ? Quae stulta coniectura, num cum illa mirabili et certa ratione qua Naturam proposita sua adsequentem uidemus congruere potest ? Nisi enim, mehercule, homines, cum inter se occiderent, tum maxime Naturae consiliis fungerentur, num illa quemquam occidi pateretur ? Num igitur fieri potest ut ei, si eam imiteris, noceas atque offendatur quod, quae ab ipsa cottidie homines (patiuntur), eadem ab aliis hominibus patiuntur ? Quoniam autem satis constat Naturam nisi interitu renasci nequire, nonne qui interitum semper multiplicat, is ad eius uoluntatem agit ? Quae cum ita sint, prout uehementissime quisque ad hoc se dediderit, sine dubio optime de Natura merebit, cum eius consiliis, quae nullo puncto temporis intermisso<sup>3</sup> declarat, maximam laturus sit opem. Etenim e Naturae uirtutibus prima praestantissimaque in motu posita est quo agitur perpetuo ; hunc autem motum, quippe qui e (continua) scelerum serie consistat, sceleribus tantum seruare potest ; ergo necesse est Naturae simillimum ideoque perfectissimum hominem esse qui per maxime impigram agitationem permulta scelera facturus sit<sup>4</sup>, inertem autem hominem uel segnem, eundemque probum, a Natura, ut supra dixi, longissime a perfectione remotum profecto existimari cum desidiam uel quietem tantum adpetat quae, si eius auctoritas praestet, res ad pristinam confusionem sine dubio reductura sit. Si enim naturae temperatio seruanda est, si seruari sceleribus solum potest, idcirco naturae prosunt scelera. Quae si ei prosunt, si ipsa ea exigit cupitque, quomodo fieri potest ut eis offendatur, aut quis, cum ea non offendatur, eis potest offendi ?

---

<sup>1</sup> À la place de *tribuitur*, on pourrait trouver dans la principale le parfait à valeur de présent accompli *tributa est*. Cela ne changerait rien à la concordance : pour l'emploi du subjonctif présent dans une subordonnée dépendant d'un parfait à valeur de présent accompli, voir Ernout-Thomas, § 396. On peut ajouter que la relative est ici consécutive. Le jour du concours, on écrira par prudence *tribuitur* dans la principale.

<sup>2</sup> Ou : *qui ualidior sit, eum re ipsa laedi posse...*

<sup>3</sup> *Nullo puncto temporis intermisso* : expression cicéronienne très courante. On peut aussi employer, pour traduire « sans cesse », *perpetuo* ou *etiam atque etiam*.

<sup>4</sup> Ou : *qui... scelerum fiat auctor permultorum*.

---

## DES GRIEUX RENCONTRE MANON POUR LA PREMIÈRE FOIS<sup>1</sup>

Je lui parlai d'une manière qui lui fit comprendre mes sentiments, car elle était bien plus expérimentée que moi. C'était malgré elle qu'on l'envoyait au couvent, pour arrêter sans doute son penchant au plaisir, qui s'était déjà déclaré et qui a causé, dans la suite, tous ses malheurs et les miens. Je combattis la cruelle intention de ses parents par toutes les raisons que mon amour naissant et mon éloquence scolastique purent me suggérer. Elle n'affecta ni rigueur ni dédain. Elle me dit, après un moment de silence, qu'elle ne prévoyait que trop qu'elle allait être malheureuse, mais que c'était apparemment la volonté du Ciel, puisqu'il ne lui laissait nul moyen de l'éviter. La douceur de ses regards, un air charmant de tristesse en prononçant ces paroles, ou plutôt, l'ascendant<sup>2</sup> de ma destinée qui m'entraînait à ma perte, ne me permirent pas de balancer un moment sur ma réponse. Je l'assurai que, si elle voulait faire quelque fond sur mon honneur et sur la tendresse infinie qu'elle m'inspirait déjà, j'emploierais ma vie pour la délivrer de la tyrannie de ses parents, et pour la rendre heureuse. Je me suis étonné mille fois, en y réfléchissant, d'où me venait alors tant de hardiesse et de facilité à m'exprimer ; mais on ne ferait pas une divinité de l'amour, s'il n'opérait souvent des prodiges. J'ajoutai mille choses pressantes. Ma belle inconnue savait bien qu'on n'est point trompeur à mon âge ; elle me confessa que, si je voyais quelque jour à la pouvoir mettre en liberté, elle croirait m'être redevable de quelque chose de plus cher que la vie. Je lui répétais que j'étais prêt à tout entreprendre, mais, n'ayant point assez d'expérience pour imaginer tout d'un coup les moyens de la servir, je m'en tenais à cette assurance générale, qui ne pouvait être d'un grand secours pour elle et pour moi.

PRÉVOST (1697-1763),  
*Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut* (1731)

---

<sup>1</sup> Ne pas traduire le titre.

<sup>2</sup> « En termes d'astrologie, l'ascendant est le signe du Zodiaque qui monte sur l'horizon au premier instant de la naissance d'un homme ou d'une femme » (Prévost, *Manuel lexique*).

---

## CORRECTION PROPOSÉE

Ita eam adlocutus sum ut intellexerit, quippe quae multo callidior<sup>1</sup> quam ego esset, quemadmodum animo afficerer. Se enim in monasterium inuitam mitti<sup>2</sup>, ut opinor, ut a suo uoluptatis appetitu contineretur, qui iam in ea exstiterat posteaque et mihi et ei omnium malorum causa fuit. Quae, ut contra parentum eius acerbum consilium omnibus argumentis dixi quae recenti amore eloquentiaque in schola accepta mihi inici potuerunt, nec seueritatem nec superbiam praetulit. Nam, postquam paulisper siluit, mihi dixit se quidem satis superque se miseram futuram esse prouidere, sed hanc dei uoluntatem esse apparere, quoniam sibi nullam facultatem eius casus uitandi relinqueret. Neque ego, prae eius dulcibus oculis uultuque uenusto atque maesto, dum haec uerba facit, uel ut uerius dicam, prae natalicio sidere meo, quod me ad exitium uocabat, de responso meo ne paulisper quidem dubitare potui. Ergo ei promisi me, si honestati meae ingentique amori quem mihi iam iniceret non nihil confidere uellet, tota uita facturum esse ut eam parentum dominatione liberarem beatamque facerem. Quod cum mecum considerarem, etiam atque etiam unde tanta audacia facultasque dicendi tunc mihi ueniret miratus sum ; at amor deus non haberetur, nisi prodigia saepe faceret. Cum autem uehementius sexcenta alia adderem et haec pulchra atque incognita puella iuuenes hoc aetatis mendaces non esse probe sciret, mihi confessa est, si quamcumque uiam<sup>3</sup> qua liberari posset cernerem, fore ut existimaret se aliquid carius uita mihi debere. Ego autem me ad omnia suscipienda paratum esse iterum ei dixi ; uerum enimuero, ut satis peritus non eram ut subito quomodo ei usui essem fingerem, hanc incertam fidem tantum dabam, quae nec mihi neque ei multum prodesse poterat.

---

<sup>1</sup> Attention à l'orthographe : *callidus* et pas *calidus*.

<sup>2</sup> Ou : *in monasterium enim inuita mittebatur*. Le reste de la phrase est sans changement.

<sup>3</sup> « si je voyais quelque jour à... » = « si je voyais quelque moyen, quelque occasion de... » Le sens est parfaitement classique : cf. Molière, *Le Dépit amoureux*, v. 1175 : « Je vois fort peu de jour à tourner cette affaire au gré de votre amour », et La Bruyère, 13, 24 : « Si Onuphre ne trouve pas jour à les en frustrer à fond, il leur en ôte du moins une bonne partie ».

---

## RÉPONSE DE THÉOPHILE DE VIAU À UN JÉSUISTE

Pour la troisième injure où vous dites que je suis abandonné à tous les vices imaginables, je ne suis pas si orgueilleux de me croire incapable de vices. Il est vrai que j'ai des vices, et beaucoup, mais ils sont, comme vous avez écrit, imaginables, sans doute faisables et pardonnables. Vous en avez, père révérend, de bien pires ; les vôtres ne sont pas imaginables, car qui pourrait imaginer qu'un religieux fût calomniateur et qu'un homme de la Compagnie de Jésus exerçât le métier du diable. Qui pourrait imaginer qu'un docteur comme vous êtes, de réputation et d'autorité reçues, eût des gens à gages dans les cabarets, dans les bordels et dans tous les lieux de débauche les plus célèbres pour savoir en combien d'excès et de postures on y offense Dieu ? Si vous dites que c'est pour connaître ceux qui sont de la débauche, on vous reprochera que vous n'avez repris que ceux qui n'en ont point été, car il y a beaucoup d'apparence, en l'affection que vous avez témoignée à me corriger, que si vous eussiez découvert quelque témoignage de mon péché, vous ne l'eussiez point oublié dans vos livres où vous en avez dit tant de faux, faute d'en trouver un véritable ; vous eussiez été bien aise d'épargner la peine de les controuver, car votre esprit, de soi, n'est pas trop inventif, qui me fait croire que vous ne m'avez imputé que ce que la pratique vous a appris ; cela vous eût tenu la conscience en haleine pour <découvrir> d'autres crimes : car je crois que le remords de l'injure que vous me faites vous divertit d'une autre méchanceté. Tandis que vous êtes à me nuire, vous ne faites que cela.

VIAU (1590-1626),  
*Apologie de Théophile* (1624)<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> L'*Apologie de Théophile* appartient à la polémique qui a opposé Théophile de Viau au jésuite François Garasse.

---

## CORRECTION PROPOSÉE

### QUID THEOPHILUS IESU SODALI CUIDAM RESPONDERIT

Quod ad tertium probum (probrosus crimen) adinet, ubi (in quo) dicis me omnibus libidinibus quae animo concipi possint deditum esse, non tanta insolentia utor, ut me libidinibus omnino uacare putem. Ergo confiteor me in libidinibus uersari, nec mediocriter, at in iis quidem quae, sicut ipse scripsisti, concipi et haud dubie expleri possint, quibus possit ignosci<sup>1</sup>. Tibi enim, o uir sanctissime, tanto peiores sunt ut nemo eas animo concipere possit. An quis concipere possit a pio sacerdote quemquam falso insimulari atque hominem e Iesu sodalitate Diaboli partes agere<sup>2</sup>? Quis autem concipere possit doctissimum uirum ut sis, cuius fama et auctoritas probatae sint, conducere qui in popinis lupanaribus libidinumque loco celeberrimo quoque se certiore faciant quam multis flagitiis et quot modis concubitus illic in Deum peccetur? Quod si contenderis te sic agere ut cognoscas qui in cupiditatibus uersentur, tibi obicitur quod nullos nisi qui non in eis uersati sunt uituperasti, praesertim cum maxime constet – ut ad me corrigendum studiosus eras – te, si sceleris mei documenti quicquam inuenisses, non in istis libris id omissum fuisse, ubi permulta falsa scripsisti quia nullum uerum indicium habuisti; quin etiam libentissime eorum comminiscendorum operae pepercisses: etenim, cum ingenium tuum per se inuentione non niteat, arbitror te ea tantum quae ipse expertus es mihi crimini dedisse. Inuentione autem uel unius sceleris conscientia tua excitata esset ad alia reperienda: nam arbitror te, iniuriae tuae in me cura excruciatum, a malefacto alio remoueri. Ne multa [dicam], dum in mihi nocendo occupatus es, nil aliud facis.

---

<sup>1</sup> Ou : *et eis possit ignosci.*

<sup>2</sup> Ou : *illius partes agere cui Diabolo nomen sit.*